

Règlement des cotisations

Ce règlement est valable pour l'année associative 2019

	CHF Affiliation à part entière	CHF Affiliation partielle
Brokers en assurance		
Cotisation d'entrée	3'000.--	500.--
Cotisation de réadmission	*	*
Cotisation par année		
Cat. A 1 - 5 collaborateurs	2'000.--	1'000.--
Cat. B 6 - 10 collaborateurs	2'250.--	1'250.--
Cat. C 11 - 15 collaborateurs	2'500.--	1'500.--
Cat. D 16 - 20 collaborateurs	2'750.--	1'750.--
Cat. E 21 - 30 collaborateurs	3'250.--	2'250.--
Cat. F 31 - 50 collaborateurs	4'000.--	3'000.--
Cat. G 51 - 75 collaborateurs	5'000.--	4'000.--
Cat. H 76 - 100 collaborateurs	6'000.--	5'000.--
Cat. I 101 - 250 collaborateurs	7'000.--	6'000.--
Cat. K plus de 250 collaborateurs	selon convention particulière	selon convention particulière
Cotisation supplémentaire par année		
en tant que fabricant de logiciel broker pour propre besoin	1'000.--	1'000.--

L'année de l'affiliation la cotisation est calculée de la manière suivante:

Enregistrement au 1^{er} trimestre: 100% / 2^e tr.: 75% / 3^e tr.: 50% / 4^e tr.: 25%

Organisation de support broker (Management BackOffice)

Cotisation supplémentaire à l'affiliation à part entière ou partielle

Cotisation par année pour le nombre de collaborateurs externes (freelance) sans login

Cat. A 1 - 25 freelances	500.--	500.--
Cat. B 26 - 50 freelances	1'000.--	1'000.--
Cat. C 51 - 75 freelances	1'500.--	1'500.--
Cat. D 76 - 100 freelances	2'000.--	2'000.--
Cat. E 101 - 150 freelances	2'250.--	2'250.--
Cat. F 151 - 200 freelances	2'500.--	2'500.--
Cat. G plus de 200 freelances	selon convention particulière	selon convention particulière

L'année de l'affiliation la cotisation est calculée de la manière suivante:

Enregistrement au 1^{er} trimestre: 100% / 2^e tr.: 75% / 3^e tr.: 50% / 4^e tr.: 25%

Assureurs

Cotisation d'entrée	10'000.--	10'000.--
Cotisation de réadmission	*	*
Cotisation par année		
Cat. A 5 domaines d'activités selon PID	35'000.--	n/a
Cat. B 4 domaines d'activités selon PID	30'000.--	n/a
Cat. C 3 domaines d'activités selon PID	25'000.--	n/a
Cat. D 2 domaines d'activités selon PID	20'000.--	15'000.--

L'année de l'affiliation la cotisation est calculée de la manière suivante:

Enregistrement au 1^{er} trimestre: 100% / 2^e tr.: 75% / 3^e tr.: 50% / 4^e tr.: 25%

Règlement des cotisations 2019

	CHF Affiliation à part entière	CHF Affiliation partielle
Fabricants de logiciels		
Cotisation d'entrée	5'000.--	5'000.--
Cotisation de réadmission	*	*
Cotisation par année	5'000.--	3'000.--
L'année de l'affiliation la cotisation est calculée de la manière suivante: Enregistrement au 1 ^{er} trimestre: 100% / 2 ^e tr.: 75% / 3 ^e tr.: 50% / 4 ^e tr.: 25%		
Partenaires stratégiques		
Cotisation d'entrée	5'000.--	5'000.--
Cotisation de réadmission	*	*
Cotisation par année	5'000.--	3'000.--
L'année de l'affiliation la cotisation est calculée de la manière suivante: Enregistrement au 1 ^{er} trimestre: 100% / 2 ^e tr.: 75% / 3 ^e tr.: 50% / 4 ^e tr.: 25%		

* **Cotisation de réadmission**

La cotisation de réadmission est fixée par le Comité directeur et perçue en cas de nouvelle entrée après interruption de l'affiliation.

La cotisation s'élève

~au minimum à la cotisation d'entrée selon le règlement en vigueur.

~au maximum aux cotisations annuelles économisées selon le règlement en vigueur.

Règlement des frais d'utilisation - Informatique

**Remarques: les frais d'utilisation informatique mentionnés sont des montants nets (hors TVA).
Selon la décision de l'AFC, les frais d'utilisation sont soumis à la TVA.**

Les frais sont calculés l'année du raccordement à la production de la manière suivante:

Raccordement au 1^{er} trimestre: 100% / 2^e tr.: 75% / 3^e tr.: 50% / 4^e tr.: 25%

	CHF Affiliation à part entière	CHF Affiliation partielle
Assureurs		
Forfait par année pour l'utilisation du BrokerGate®	10'000.--	5'000.--
Remarque: les assureurs qui ont payé en 2015 ou en 2016 la cotisation particulière pour l'assainissement de l'infrastructure informatique bénéficient d'un forfait d'utilisation réduit en 2017 et en 2018: en 2017 CHF 0, en 2018 CHF 5'000.-		
Cotisation supplémentaire par année par broker activé par l'assureur (jour de référence 01.01.)	25.--	50.--
Forfait par année pour l'utilisation du service DXP		
en 2017	5'000.--	2'500.--
en 2018	10'000.--	5'000.--
en 2019	15'000.--	7'500.--
Brokers		
Forfait par année pour l'utilisation du BrokerGate®	gratuit	gratuit
Forfait par année pour l'utilisation du service DXP	gratuit	gratuit
Fabricants de logiciel		
Forfait par année pour l'utilisation du BrokerGate®	5'000.--	5'000.--
Cotisation supplémentaire par année par broker activé par le fabricant de logiciel (jour de référence 01.01.)	25.--	25.--
Forfait par année pour l'utilisation du service DXP	gratuit	gratuit
Partenaires stratégiques		
Forfait par année pour l'utilisation du BrokerGate®	20'000.--	20'000.--
Cotisation supplémentaire par année par broker activé par le partenaire stratégique (jour de référence 01.01.)	25.--	25.--

Approuvé par les membres lors de l'assemblée des membres du 4 avril 2018.

05.04.2018/GS